



Communiqué

NAO 2024 : ECHEC TOTAL, FO ne signe pas

Les discussions sur les *minima* des salaires de la Branche « Personnel sédentaire des entreprises de navigation » se sont poursuivies lors de la CPPNI du 10 juin 2024.

Il s'agissait de la dernière négociation sur les salaires au titre de l'année 2024. Depuis février, les armateurs avaient annoncé leur position en proposant +1,5% d'augmentation sur la grille des salaires 2024 ; et ce, malgré une demande des organisations syndicales de +3% pour couvrir *a minima* l'inflation affichée. Afin de trouver une issue de déblocage, FO proposait un supplément de +1,5% à partir du 1^{er} juillet à la proposition initiale de la branche patronale.

L'organisation des employeurs, Armateurs de France, a indiqué aux organisations syndicales ce 10 juin qu'elle n'accéderait pas à cette demande supplémentaire au motif de ne pas mettre en difficulté les armateurs.

Nous constatons, une fois de plus, le refus de négociation de la part des patrons sur les salaires !

FO, comme l'ensemble des autres organisations syndicales, a décidé de ne pas signer l'accord NAO 2024 à 1,5%.

FO a demandé à Armateurs de France s'ils comptaient procéder à une recommandation auprès de leurs mandants (une année de plus) ou faire une année blanche à 0%. La réponse nous sera communiquée par simple courrier.

Une fois de plus, c'est un échec. FO ne peut se contenter d'un tel dialogue social réduit à l'inertie de certains armateurs bloquant toute avancée salariale sous prétexte de leurs surcoûts salariaux d'un régime fiscal des marins au 1^{er} registre.

FO demande à tous les sédentaires du secteur soumis à la grille des *minima* de salaires de la branche, de se mobiliser contre le blocage des armateurs en question.

Paris, le 11 juin 2024

Contact :

Eric CAPLAIN

Secrétaire de la Section Fédérale de la FEC FO

« Personnels Sédentaires des Compagnies de Navigation »

Tél. : 06 16 19 88 64 - ecaplain@fecfo.fr